

Commission Nationale Randonnée



Rapport d'activité novembre 2009 – février 2010

Conformément à la « Stratégie de Développement Randonnée 2009 – 2013 », l'action de la Commission Nationale Randonnée s'est articulée autour du triptyque « formation – accompagnement au développement – mobilité ».

Au cours de la période, la Commission s'est réunie en deux occasions : 7 novembre 2009 et 3 février 2010.

Quatre chantiers majeurs ont été particulièrement suivis : la mise en place de la formation BEF, la mise en oeuvre du dispositif des Randos Vertes, le lancement des formations de staffeurs et le site web des parcours de randonnée.

Promouvoir une mobilité durable

Statut juridique du patineur et du skateur – Code de la Rue

Comme indiqué lors du précédent rapport, le Comité de Pilotage du Code de la Rue, présidé par Mme Michèle MERLI, Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière, a validé l'ensemble des préconisations portant sur le statut juridique, non seulement du patineur, mais aussi des usagers de skate-boards et de trottinettes.

Cette décision marque l'aboutissement de la démarche de concertation à laquelle nous avons été associés.

Force est de constater que le Ministère accuse un retard d'environ 1 an dans l'instruction des différents dossiers ouverts dans le cadre du Code de la Rue, et en particulier, celui traitant de la place du roller et du skate sur la voie publique.

Bien qu'aucun élément tangible ne justifie de s'inquiéter, nous restons particulièrement vigilants et mobilisés pour qu'au cours de ce délai, l'esprit des préconisations, fruit de 2 ans de travail collectif, soit altéré.

Un courrier officiel, signé par Nicolas Belloir a été adressé à Madame Merli au dernier trimestre 2009. Celui-ci rappelle notre position et attire son attention sur les retards pris par ses services. A ce jour, la Fédération n'a reçu aucune réponse, ce que nous regrettons vivement.

Malgré ces contretemps, le Ministère maintient son calendrier prévisionnel et annonce la publication d'un décret en Conseil d'Etat courant 2010.

Revêtement des pistes cyclables et des voies vertes

Dans le prolongement de la collaboration initiée avec la société de BTP « SCREG » et du rapport du CERTU, un rapprochement a été organisé avec la Commission Equipement.

Des tests de terrain seront effectués dès le printemps 2010 afin d'élaborer un référentiel de roulabilité. Ce document servira de référence lors de la construction / rénovation de nouvelles pistes et voies vertes.

Spots de prévention MMA

Des spots de prévention sur la question des déplacements à roller sont prévus. Ce dossier étant étroitement lié à celui du statut juridique du patineur, la réalisation des clips vidéos se fera dès la publication du décret.

Renforcer la formation

Brevet d'Encadrant Fédéral Randonnée

Formation staffeurs

L'encadrement des randonnées constitue un des leviers majeurs pour le développement de notre sport.

Souhaitant accompagner les clubs et les organes fédéraux déconcentrés dans la formation des bénévoles encadrants, la CNR propose une formation décentralisée de « staffeurs ».

Cette offre de service s'adresse prioritairement aux Ligues et CDRS et, le cas échéant, aux clubs qui auraient fait la démarche d'inviter les structures voisines.

Les formations sont déclenchées tout au long de l'année sur demande auprès de la Commission et après validation du dossier.

Rassemblant au minimum 12 personnes, sur une journée, chaque formation est dispensée par un Brevet d'Etat Randonnée qui a suivi une formation complémentaire spécifique.

La CNR prend en charge l'ensemble des frais pédagogiques ainsi que la mise à disposition de l'éducateur. Ne restent à la charge de l'organisateur que les frais de restauration et éventuellement d'hébergement de ce dernier.

Le contenu pédagogique s'inspire d'un référentiel national rédigé par la CNR mais qui fera l'objet d'une déclinaison spécifique pour chaque session. Ceci afin de tenir compte des spécificités locales, du niveau de connaissance des stagiaires et des attentes des acteurs de terrain.

A ce jour, 6 demandes d'intervention ont été reçues et sont examinées.

Accompagner le développement

Rando Vertes

Suite au succès rencontré par la première édition, la CNR a décidé de reconduire le dispositif. Sur la base des enseignements tirés lors de la première édition et des retours d'expérience des organisateurs, plusieurs modifications ont été apportées. Celles-ci ont été introduites, notamment, dans une charte d'organisation.



A ce jour, 7 organisations sont recensées, validées ou en cours d'instruction.

- 9 mai : Les Boucles de la Meuse,
- 22 – 23 mai : Le Vendée Raid Nature,
- 28 – 29 mai : La Traversée des Landes,
- 18 juillet : Caen,
- 10 octobre : Randonnée du Lac du Der,
- 17 octobre : Randonnée des Grands Crus

D'autres pourraient être programmées dans les prochains jours. Une attention particulière sera apportée, dans la mesure du possible à la répartition des organisations dans le temps et sur le territoire.

Règlement fédéral randonnée

Le cahier des charges de l'organisateur randonnée a été mis à jour. Il sera soumis au Conseil d'Administration de la FFRS prochainement.

Par ailleurs, la fiche technique d'organisation d'une randonnée qui sert de référence aux Préfectures et aux municipalités pour délivrer les autorisations ont été refondues.

La commission est dans l'attente d'une validation du nouveau contenu par le Secrétariat d'Etat aux Sports.

Développer la communication

Site web des parcours de randonnées

Une réunion a été organisée début février entre les membres de la CNR et la Commission Communication afin de fixer les objectifs et les grandes lignes du cahier des charges de ce futur outil.

Ce site devra répondre à un triple objectif :

- Recenser les parcours et fournir aux pratiquants une information fiable,
- Créer un espace d'échanges et de communication entre pratiquants (dimension communautaire),
- Constituer une porte d'entrée vers la FFRS, ses disciplines, et devenir un moyen de communication et de valorisation des actions des clubs de randonnée.

La mise en œuvre d'un tel outil dépasse le seul intérêt de la CNR dans la mesure où il pourrait bénéficier aux autres disciplines (notamment en recensant les lieux de pratique).

Par ailleurs, l'ampleur d'un tel projet fait apparaître la nécessité de nouer des partenariats. Les prochaines semaines seront consacrées à consulter des partenaires potentiels susceptibles d'accompagner la Fédération sur ce dossier.